

# MONTMIRAIL

Coverholder LLOYD'S

6, RUE JEAN JACQUES VERNAZZA - B.P. 172 - 13322 MARSEILLE CEDEX 16

Téléphone 04 91 32 38 38 - Télécopie 04 91 32 38 59

S.A.S au capital de 3.047.120 € - N° ORIAS 07 000 145

R.C.S. Marseille 384 983 342 - N.A.F. 6622Z - C.C.P. 3 033-44 L Marseille



Contrat n° :

21-17-21604-16

SAS ORIGAMI  
27 AVENUE GASTON DOUMERGUE

31130 BALMA

Valable entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017

## Attestation d'assurance LLOYD'S

Nous soussignés MONTMIRAIL, Coverholder LLOYD'S, attestons que l'Assuré ci-dessus, identifié sous le n° siren **817939747**, est titulaire d'une police d'**Assurance de Responsabilité Décennale** et Responsabilité Civile Professionnelle, pour les opérations situées en France Métropolitaine et dans les Départements d'Outre-Mer, conforme à la Loi du 4 Janvier 1978 et aux clauses types du Code des Assurances, souscrite par notre intermédiaire auprès des Souscripteurs du LLOYD'S, à effet du : **25/01/2016**

Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil :

- Dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L241-1 et L241-2 relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour les travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L243-1-1 du même code (selon les règles de la capitalisation),
- Selon les règles de répartition pour les études et/ou missions relatives à des ouvrages non soumis à obligation d'assurance (Art. L 243-1-1 du Code des Assurances).

Les garanties ne s'appliquent qu'aux chantiers dont le coût prévisionnel de construction H.T tous corps d'état (travaux + honoraires) déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à **1.000.000 €** Pour les ouvrages non soumis à obligation d'assurance cette limite est de **1.000.000 €**

La présente attestation est délivrée pour le compte des Souscripteurs du LLOYD'S et ne peut les engager au-delà des clauses, limites et conditions de la police à laquelle elle se réfère. Elle n'est valable que présentée dans son intégralité (recto-verso).

### ACTIVITES :

MAITRE D'OEUVRE TOUS CORPS D'ETAT - (CONCEPTION - REALISATION)

++++ Fin de liste d'activités

# MONTMIRAIL

Coverholder LLOYD'S

6, RUE JEAN JACQUES VERNAZZA - B.P. 172 – 13322 MARSEILLE CEDEX 16

Téléphone 04 91 32 38 38 – Télécopie 04 91 32 38 59

S.A.S au capital de 3.047.120 € - N° ORIAS 07 000 145

R.C.S. Marseille 384 983 342 - N.A.F. 6622Z - C.C.P. 3 033-44 L Marseille

<b>Garantie responsabilité décennale des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance</b> pour les chantiers ouverts entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017 et pour les opérations inférieures à 1.000.000 € H.T.	
<ul style="list-style-type: none"><li>- La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</li><li>- La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires à la construction.</li></ul>	
<b>Nature des garanties</b>	<b>Montant de garantie par sinistre</b>
<i>Garantie décennale obligatoire</i>  - Avec souscription d'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) :  - Sans souscription d'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale :  a/ pour les ouvrages du secteur de l'habitation : . . . . .  b/ pour les ouvrages hors secteur de l'habitation : . . . . .	Montant de la franchise absolue stipulée par le Contrat Collectif de Responsabilité Décennale souscrit au bénéfice de l'assuré, avec un maximum de 3 000 000 € par sinistre.  A hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage  A hauteur du coût des travaux de réparations des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R243-3
<i>Garantie décennale en qualité de sous-traitant</i>	3 000 000 € par sinistre

Fait à Marseille, le 13 janvier 2017

**MONTMIRAIL**  
Coverholder LLOYD'S  
6, Rue Jean Jacques Vernazza - B.P. 172  
13322 Marseille Cedex 16  
Tél. : 04 91 32 38 38 - Fax : 04 91 29 92 85

-----BEGIN PGP SIGNATURE-----  
Version: GnuPG v2.0.17 (MingW32)

```
iQEcBAABAgAGBQJYeNSfAAoJEE5zuBLvxGvQrIEH/ivK2KrDDr8QwBfzZ5dZZ6TJ
Q/xfm5z8o4vnbMh/PO/4hYYxj3umA615xNXkmVsVLyV5ToeEVypmZwoP7oFybnm/
WRF0INGIXKbje2Bqt9qfn5pZzNWtbjGAheDhGev7NnuwkKcYHvRxo/2kwsK/XZ6E
E8fR4Z/DHfJq0D0kfWxKEKwy2A7/JZjJxOIWuFJptiELsm67FJRUSr5y+VUmUtDT
K5/aPWRLSNluX47xBsXNRugu6S8Kg9NdYlqdBbBEqh8BZVah48PtsdRdQ5DgsZQC
TP8ywc1Z+7/mmL+xJp/AEN82J2pBHEIWoUAK5SFKsk7qq11TC8mJNYK3uY7qKfs=
=bPKn
```

-----END PGP SIGNATURE-----

Le Mandataire Général des Souscripteurs du Lloyd's pour leurs opérations en France et à Monaco :  
LLOYD'S France SAS - 8/10 rue Lamennais - 75008 PARIS  
N° SIRET 784 199 135 00046 code APE 6512Z